



# Fiche synthèse état des pneus

## **Référence des textes réglementaires**

Code de la Route, article R. 314-1

## **Catégorie de pneus concernés**

Pneus Tourisme (y compris 4X4), Camionnette et Poids Lourd, y compris caravanes, camping-cars, remorques,...

## **Périmètre géographique**

France.

## **Principales dispositions**

Les pneumatiques doivent présenter sur toute leur surface de roulement des sculptures apparentes. Aucune toile ne doit apparaître ni en surface ni à fond de sculpture des pneumatiques.

En outre, ceux-ci ne doivent comporter sur leurs flancs aucune déchirure profonde.

Sanctions prévues : contravention de 4ème classe + immobilisation possible du véhicule.

## **Remarques**

Voir la recommandation du TNPF « Avaries\_d\_usage ».